

député veut faire une déclaration générale, il devra le faire à l'étape de la troisième lecture; il ne peut le faire à l'étape du rapport.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je suivrai vos conseils, bien entendu. Puisque ce point est l'un des premiers que nous traitons à l'étape du rapport, il faudra un certain temps avant que les députés connaissent les limites que Votre Honneur fixera au débat pour ce genre de mesure.

J'aimerais parler de certains témoignages entendus au comité, car ils ont trait à l'objection que nous soulevons à ce bill. Le 21 janvier, devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques, M. Taylor, parlant de la Huron et Erie Mortgage Corporation, a fait la déclaration suivante qui figure à la page 995 du n° 18 des Procès-verbaux et témoignages:

La pénurie de capitaux est un fléau pour tous les pays occidentaux...

Il a ensuite signalé que cette pénurie nous afflige indubitablement, avec de graves conséquences pour les taux d'intérêt. Il a poursuivi en ces termes:

Et ensuite, nous avons essayé au Canada, dans tous les secteurs publics et privés, d'en faire trop, en trop peu de temps, avec les capitaux à notre disposition. Nous avons un certain montant de capitaux que nous voulons utiliser dans tous les secteurs de la production et autres, ce qui crée une demande fantastique.

Cela pose la question importante de la distribution des capitaux. Le gouvernement du Canada a essayé de restreindre ses activités. Nous pensons qu'il est allé trop loin. Il s'est tenu à l'écart des marchés financiers à un moment où il aurait dû y chercher des capitaux pour un programme élargi de logements, pour la guerre à la pauvreté et pour réaliser toutes ces choses dont le pays a besoin en ce moment.

M. Blair: Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup mais je suis fermement convaincu que je dois intervenir à nouveau pour un rappel au Règlement. Il me semble que le député n'a pas entendu votre observation qui indiquait que la règle de la pertinence s'appliquait à ce stade du débat. Il traite actuellement des questions les plus larges de la politique de l'État. Ce que le député est en train de dire n'a pas de rapports avec la mesure privée particulière débattue à la Chambre. Je soumetts de nouveau cette réflexion à tous les députés: il ne convient pas en rapport avec un bill privé de cette nature d'étendre le débat aux plus vastes questions de politique gouvernementale qui touchent les finances de la nation.

[M. l'Orateur.]

M. Saltsman: Sur le rappel au Règlement, je trouve que c'est tout à fait pertinent, monsieur l'Orateur. Nous examinons le rapport du comité. Je cite les témoignages présentés au comité pour dire quel est l'argument. Je pense que c'est fort opportun à l'étape du rapport. Bien entendu, on ne peut soulever une question sans traiter des conséquences plus vastes en cause. L'objectif des bills relatifs à la Corporation d'hypothèque Huron et Erié et la Compagnie de Trust Canada met en jeu la vaste question de la répartition des capitaux, dont nous discutons en ce moment. Nous signalons qu'une augmentation du capital autorisé de la Compagnie de Trust Canada empêcherait le gouvernement d'obtenir des fonds sur les marchés financiers. Toute la question est là. Autorisée à augmenter son capital nominal, cette société peut s'adresser au marché monétaire et attirer des fonds, de son côté, vers le secteur privé.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Après avoir consulté les députés plus tôt aujourd'hui,—et je leur suis reconnaissant des conseils qu'ils ont prodigués à la présidence,—j'aimerais les consulter de nouveau et demander à la Chambre si elle préfère suspendre sa séance, vu qu'il est six heures, ou s'ajourner. On me dit que le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général devait se rendre au Sénat cet après-midi. J'aimerais connaître l'avis des députés sur cet important point de procédure.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant maintenant écoulée, nous pourrions, je pense, mettre fin à cette partie de l'ordre du jour et attendre le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Alors, que faire maintenant?

M. Aiken: Attendre.

• (6.10 p.m.)

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.